

La situation des prestataires d'assistance-emploi au Bas-Saint-Laurent

Le programme d'assistance-emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) s'adresse aux personnes n'ayant aucun ou peu de moyens de subsistance et à leurs personnes à charge qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins¹. L'aide financière prend la forme d'un montant de base versé sous forme de prestation le premier jour de chaque mois. Ce montant est calculé en fonction du nombre d'adultes dans un ménage auquel peut s'ajouter une aide supplémentaire rattachée à un programme complémentaire. L'aide financière peut comprendre des allocations supplémentaires selon le type de contraintes, le nombre d'enfants à charge, etc. À partir de 65 ans, c'est généralement le programme de Supplément de revenu garanti qui prend la relève pour les personnes nécessiteuses.

Parmi les prestataires, on retrouve les adultes qui sont soit des personnes qui ne dépendent pas d'un parent pour leur subsistance, soit des personnes mineures qui ont la charge d'un enfant. Ces dernières peuvent être mariées, avoir été mariées ou reconnues indépendantes par le tribunal. Pour leur part, les ménages sont constitués d'un adulte seul, d'un adulte avec enfants ou de deux conjoints avec ou sans enfants. Toutes les personnes d'un ménage de plus d'une personne sont considérées comme prestataires, même les enfants.

Définitions :

Les adultes prestataires sont répartis selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi :

✚ *Sans contraintes* : personnes ne présentant aucune contrainte à l'emploi.

✚ *Avec contraintes temporaires* : personnes pouvant se retrouver dans l'une des situations suivantes :

- leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi ;
- elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
- elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
- autres contraintes.

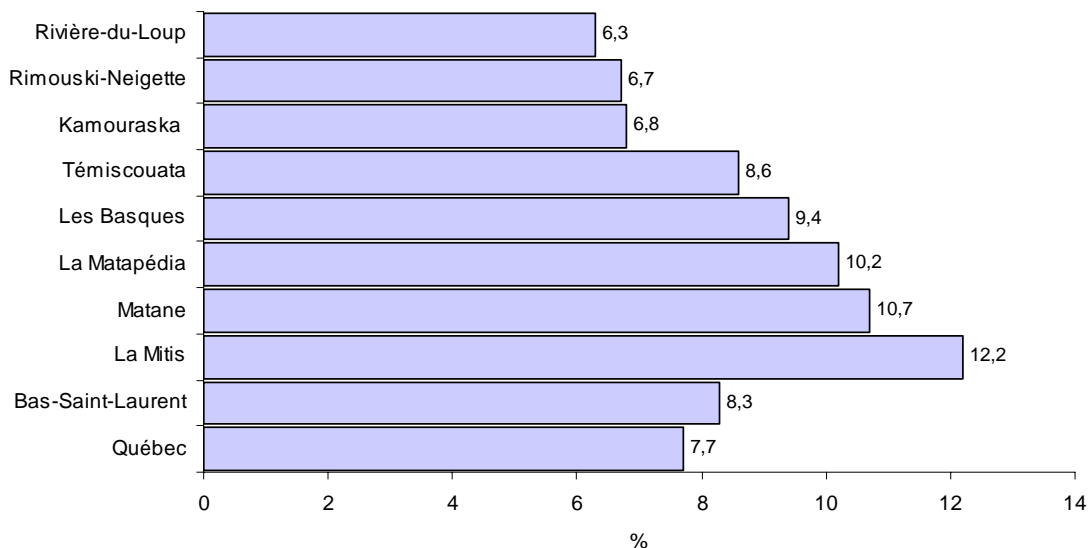
✚ *Avec contraintes sévères* : personnes présentant des contraintes qui sont regroupées selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux, tels que :

- contraintes d'ordre visuel, auditif ou au niveau de la parole;
- contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
- contraintes de l'ordre de la santé mentale;
- contraintes d'ordre physique;
- autres contraintes.

Pour de plus amples informations, consultez le lien suivant : <http://www.mess.gouv.qc.ca>.

¹ **NOTE** : Le 1^{er} janvier 2007, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* introduisait deux programmes d'aide financière de dernier recours : le Programme d'aide sociale (personnes sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi) et le Programme de solidarité sociale (personnes avec contraintes sévères à l'emploi).

Figure 1
Proportion* des prestataires (adultes et enfants) de l'assistance-emploi, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2006



* Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, 2006.

Tableau 1
Répartition et proportion des prestataires de l'assistance-emploi selon les groupes d'âge et moyenne de la durée cumulative de présence à l'aide, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2006

Territoire de MRC	Nombre d'enfants prestataires (moins de 18 ans)	Groupe d'âge					Total adultes	Total prestataires adultes + enfants*	Moyenne de la durée cumulative (années)
		18-24 ans ¹	25-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	Total adultes			
La Matapédia	n 314 % 8,2	128 7,9	191 9,5	213 8,4	797 13,0	1 329 10,8	1 643 10,2	15,2	
Matane	n 351 % 9,4	167 9,1	198 8,6	294 10,2	972 12,6	1 631 11,1	1 982 10,7	15,7	
La Mitis	n 327 % 8,9	170 11,0	193 9,8	270 10,4	999 16,0	1 632 13,2	1 959 12,2	16,5	
Rimouski-Neigette	n 414 % 4,4	271 5,6	396 6,0	496 7,1	1457 8,4	2 620 7,3	3 034 6,7	14,3	
Les Basques	n 91 % 5,8	38 5,7	65 7,8	133 11,7	368 11,6	604 10,4	695 9,4	16,1	
Rivière-du-Loup	n 230 % 3,7	150 4,7	190 4,5	295 6,7	898 8,9	1 533 7,0	1 763 6,3	15,6	
Témiscouata	n 277 % 6,6	101 5,7	163 7,3	241 8,4	758 10,9	1 263 9,1	1 540 8,6	15,0	
Kamouraska	n 183 % 4,3	88 4,7	151 6,2	175 6,2	644 9,2	1 058 7,5	1 241 6,8	16,0	
Bas-Saint-Laurent	n 2 187 % 5,9	1 113 6,4	1 547 6,8	2 117 8,1	6 893 10,7	11 670 8,9	13 857 8,3	15,3	
Québec	n 123 968 % 8,1	38 173 5,6	69 833 6,7	87 535 7,6	187 031 8,6	382 572 7,6	506 540 7,7	12,5	

*Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, selon les groupes d'âge, 2006.

¹ Les enfants de 18 ans et plus ont été regroupés dans cette catégorie.

Figure 2
Proportion des prestataires adultes de l'assistance-emploi selon le type de contraintes à l'emploi, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2006

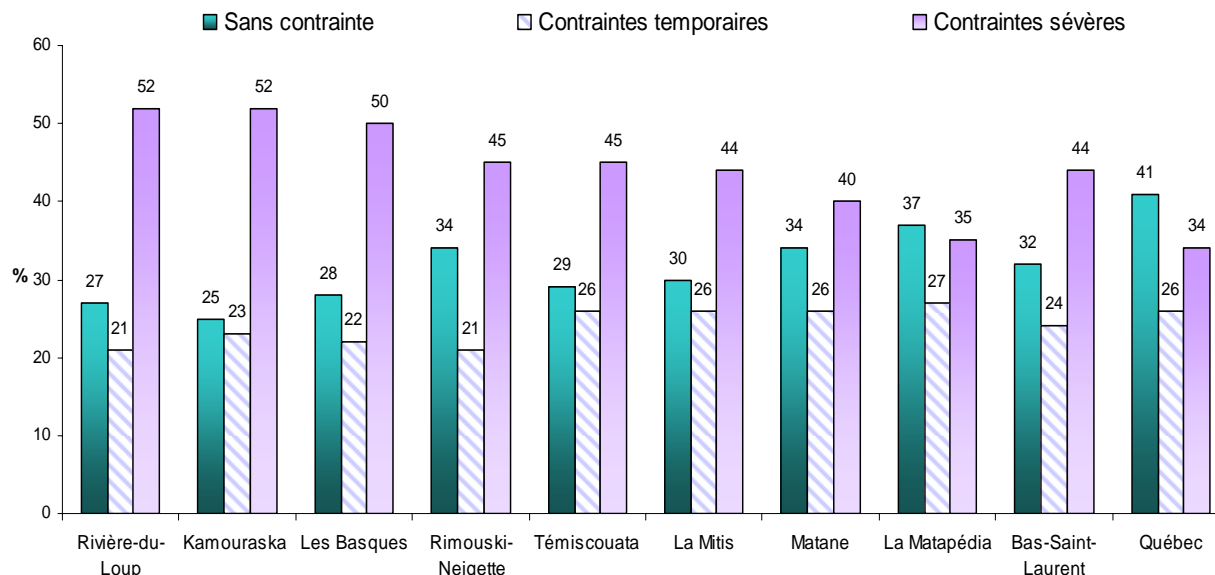


Tableau 2
Évolution de la proportion* de prestataires (adultes et enfants) de l'assistance-emploi, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2003 à 2006

Territoire de MRC	Année				Variation (%) 2003 / 2006
	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)	
La Matapédia	10,6	10,6	9,9	10,2	-3,7
Matane	12,0	11,9	11,7	10,7	-10,7
La Mitis	13,2	12,5	12,2	12,2	-7,1
Rimouski-Neigette	7,2	7,2	6,9	6,7	-6,9
Les Basques	9,7	9,8	9,3	9,4	-2,9
Rivière-du-Loup	7,4	6,7	6,4	6,3	-14,7
Témiscouata	9,3	8,8	8,6	8,6	-7,8
Kamouraska	7,8	7,3	7,2	6,8	-13,8
Bas-Saint-Laurent	9,1	8,8	8,5	8,3	-8,9
Québec	8,4	8,2	7,9	7,7	-8,2

*Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, 2003 à 2006.

Sources :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *Rapport statistique sur les prestataires du programme d'assistance-emploi*, mars 2006.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux, *La population du Québec par territoire de CLSC, par territoire sociosanitaire et par région sociosanitaire*, pour la période de 1981 à 2026, 2005.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC ET L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : Les statistiques – Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population*, gouvernement du Québec, p.46.

Ce document a été produit par l'équipe de surveillance, infocentre et ententes de gestion de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent en février 2008.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Nathalie Bérubé - (418) 727-4516